

## Le Plan Communal de Mobilité (PCM)

Le Plan communal de Mobilité (PCM) est un outil stratégique qui vise à faciliter la planification de sa mobilité à l'échelle communale. Il contribue à améliorer l'accessibilité pour tous et la sécurité routière tout en rendant leur convivialité aux espaces publics. Par exemple, il favorise la marche à pied, le vélo et les transports collectifs et incite à l'intermodalité (ce terme désigne le fait de combiner plusieurs modes de transports pour se rendre d'un point A vers un point B) et à un usage plus rationnel de la voiture.

Concrètement, il permet de doter la commune d'une vision de sa mobilité à court et moyen termes et encourage la concertation et la coordination des acteurs locaux.






Un PCM est réalisé en 3 phases. La première consiste en l'établissement d'un diagnostic de la situation existante. Vient ensuite la définition des objectifs et pour finir l'établissement de propositions concrètes pour l'amélioration de la mobilité.

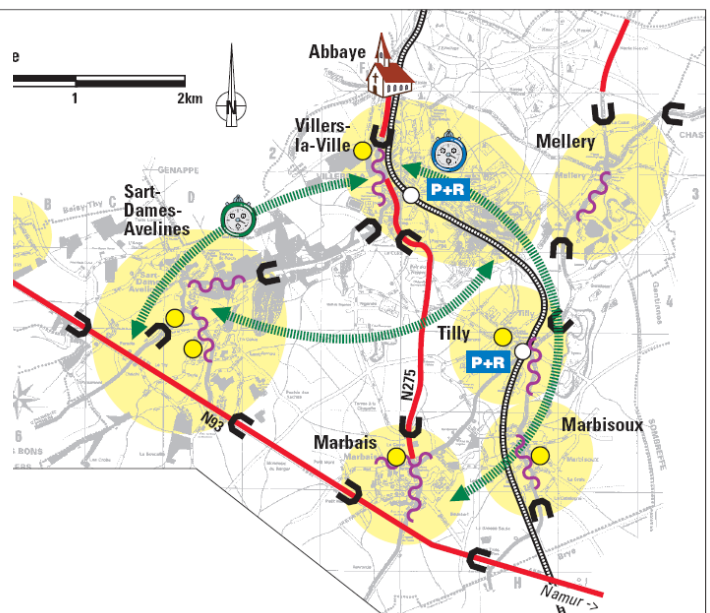
Voyant dans ce type de plan une opportunité d'améliorer le cadre de vie des villersois, la Commune a décidé de se doter d'un PCM qui a été approuvé en date du 16 mai 2002.

Du diagnostic, un premier constat a été établi (ou plutôt confirmé): la dépendance à la voiture est un fait indéniable à Villers-la-Ville (plus de six voitures pour dix habitants en âge de conduire).

Quelques alternatives à la voiture existent mais ne permettent pas de répondre aux déplacements quotidiens des habitants (l'aire desservie par les bus, leurs fréquences et correspondances n'offrent pas une option attrayante, les gares sncb ne sont pas toujours joignables autrement qu'en voiture et malgré le fait d'un réseau développé de sentiers et chemins, ceux-ci ne sont pas forcément adaptés aux différents types d'usagers).

Le graphique ci-dessous illustre parfaitement ces propos en mettant en évidence les déplacements et les problèmes liés à ceux-ci.

-  **LE TRAFIC**
  - Un réseau routier principal peu sécurisant
  - Des problèmes de vitesse en traversée de localité
-  **LES TEC**
  - Un manque de liaisons internes en bus
  - Des horaires peu adaptés
-  **LA SNCB**
  - Un manque d'intermodalité aux gares SNCB (parkings pour navetteurs)
  - Des fréquences cadencées, mais des correspondances pas toujours assurées
-  **LES MODES DOUX**
  - Des conditions de déplacements peu favorables aux modes doux dans les villages
  - Des aménagements d'accès aux écoles peu sécurisés
  - Un manque d'aménagements adéquats pour les personnes à mobilité réduite
-  **L'ESPACE PUBLIC**
  - Un site historique fortement perturbé par la circulation
  - Des portes d'agglomération peu marquées



Extrait du Plan Communal de Mobilité réalisé conjointement par



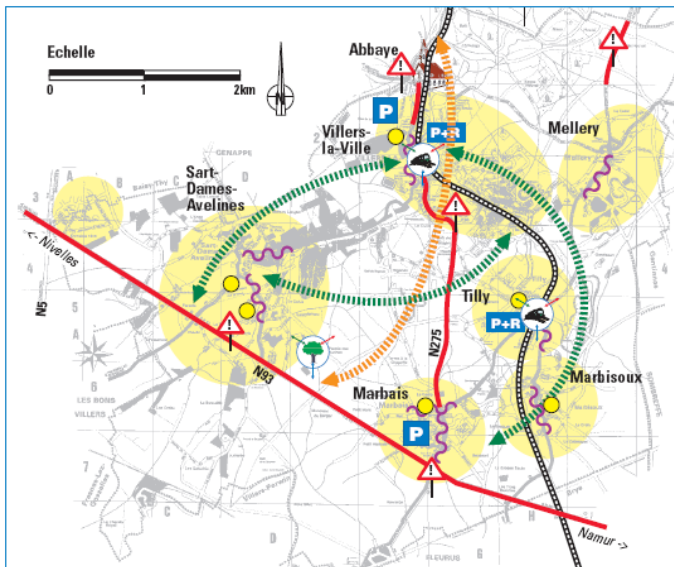
J.-M. Dupasquier  
V. Ermatinger

COOPARCH-R.U.  
P. Vellut



J. Bodelle

De cet état des lieux, les objectifs du Plan Communal de Mobilité (PCM) ont pu être définis. Chaque volet de la mobilité a été étudié (transports collectifs, trafic, stationnement, modes doux, etc.) en tenant compte des spécificités communales comme vous pouvez le constater dans le schéma suivant.



- LES TRANSPORTS COLLECTIFS**
  - Renforcer la desserte en transports collectifs interne de la commune
  - Améliorer l'accueil des usagers (abri-bus, information, ...)
  - Améliorer l'accessibilité aux gares
  - Favoriser l'intermodalité 2R, véhicule particulier et bus vers le train
  - Assurer une accessibilité multi-modale aux pôles de loisirs (centre sportif, manège, ...)
- LE TRAFIC**
  - Améliorer la qualité de vie des riverains (maîtrise du trafic de transit local et des vitesses)
  - Sécuriser les points noirs du réseau routier
  - Maîtriser le trafic de transit à travers la commune
- LE STATIONNEMENT**
  - Maîtriser le stationnement dans les centres des villages
- LES MODES DOUX**
  - Améliorer les conditions de déplacements des modes doux et des personnes à mobilité réduite
  - Organiser l'accessibilité aux écoles (stationnement, bus, modes doux)
- LE CAS PARTICULIER DE L'ABBAYE**
  - Améliorer les conditions d'accessibilité, y compris pour les transports publics, les deux roues et les piétons

Extrait du Plan Communal de Mobilité réalisé conjointement par



J.-M. Dupasquier  
V. Ermatinger

**COOPARCH-R.U.**  
Association Coopérative d'Architectes  
P. Vellut



J. Bodelle

Envie de découvrir un peu plus le PCM de Villers-la-Ville ? Cliquez ici: [Plan Communal de Mobilité de VLV \\_synthèse.pdf à insérer](#)